Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le 17/06/2026
ID : 059-215901398-20260612-SUBV2026_06-DE

CAUDRY

DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE PRISE EN APPLICATION DE SA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU 22 MARS 2026

DEMANDE DE SUBVENTION
EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS

Décision n° SUBV2026-06

Le Maire de la Ville de Caudry,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 février 2025 relatif à l'approbation du projet d'extension du nouveau cimetière, rue du Souvenir Français ;
Considérant que la Ville de Caudry est confrontée à la saturation progressive des capacités d'accueil du cimetière communal situé rue du Souvenir Français ;
Considérant que les capacités résiduelles disponibles ne permettent plus de répondre durablement aux besoins futurs de la population en matière d'inhumation et d'espaces cinéraires ;
Considérant que la commune a engagé un projet d'extension du cimetière communal afin de garantir la continuité du service public funéraire et d'anticiper les besoins liés à l'évolution démographique du territoire ;
Considérant que ce projet prévoit notamment la création de nouveaux emplacements d'inhumation, d'espaces cinéraires, de jardins de dispersion, de cheminements accessibles, d'aménagements paysagers ainsi que d'un espace de stationnement destiné à améliorer l'accueil des familles ;
Considérant que cette opération participe à l'amélioration du cadre de vie, à la valorisation du patrimoine communal et à la création d'un équipement public paysager répondant aux enjeux environnementaux et de qualité urbaine ;
Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'un financement public au titre du dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) porté par le Département du Nord ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Une subvention est sollicitée auprès du Département du Nord au titre du dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) pour financer l'opération d'extension du cimetière communal situé rue du Souvenir Français à Caudry.

ARTICLE 2 – Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 709 596,23 € H.T. selon le plan de financement prévisionnel suivant :

• État – DETR 2026 (sollicitée – en attente) : 265 838,49 € soit 37,50 % du montant H.T.

• Département du Nord – PTS 2026 : 283 838,00 € soit 40,00 % du montant H.T.

• Participation de la Ville de Caudry : 159 919,74 € soit 22,50 % du montant H.T.

ARTICLE 3 – La présente décision fera l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de la prochaine séance et sera publiée sur le site internet de la Commune de Caudry.

ARTICLE 4 – Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à la présente décision

ARTICLE 5 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution la présente décision.

ARTICLE 6 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la loi.

VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

Fait à Caudry, le 12 juin 2026
Le Maire,

Frédéric BRICOUT

Délais et voies de recours : *La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de Caudry dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans ce même délai devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex, ou en ligne à l'adresse www.telerecours.fr.*

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**SUBV2026_06**
Objet :	**DECISION DEMANDE DE SUBVENTION - PTS 2026 - EXTENSION CIMETIERE**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215901398-20260612-SUBV2026_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20260612-SUBV2026_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	887 o
Document principal (Délibération) Nom original : DECISION DE MR LE MAIRE _ PTS 2026 _ EXTENSION CIMETIERE.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20260612-SUBV2026_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	456.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juin 2026 à 10h31min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juin 2026 à 10h31min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juin 2026 à 10h31min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 juin 2026 à 10h32min11s	Reçu par le MI le 2026-06-17